



COMMUNE DE LE POUT

COMPTE-RENDU DE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-et-un janvier, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle polyvalente, en session ordinaire sur convocation du 15 janvier 2021, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc JOYEUX, Maire de la commune de LE POUT.

PRÉSENTS : M. Jean-Luc JOYEUX, Mme Ramona CHETRIT, Mme Isabelle AUVRAY, M. Jean-Benoît MILAN, Mme Cynthia BERNAL, M. Gilles BEUSCART, Mme Martine CARBONNIER, M. Laurent CESCHIN, M. Matthieu DESFORGES, Mme Emilie JAHAN, M. Enguerran LAVIE, Mme Nellie PARZYCH, Mme Stéphanie RIFFAUD.

EXCUSÉS : M. MORETTI donne pouvoir à M. Jean-Luc JOYEUX, M. Jean-Christophe LUCAS donne pouvoir à Ramona CHETRIT,

Secrétaire de séance : M. Matthieu DESFORGES

Le compte-rendu de la séance précédente du conseil municipal du 17 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 01-2021 / SYNDICAT MIXTE EAUX ET RIVIERES DE L'ENTRE DEUX MERS – MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la nécessité d'approuver la modification des statuts du Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre 2 Mers votée le 3 décembre 2020 par son Conseil syndical :

1/ La modification des statuts porte sur l'extension du périmètre du syndicat aux communes de BRANNE, CABARA, GUILLAC, GREZILLAC et LUGAIGNAC de manière à être compétent sur l'ensemble des cours d'eau faisant partis du bassin versant de la Dordogne.

2/ Le siège social du SMER E2M était fixé à la mairie de RAUZAN (33420), or depuis 2017, le siège administratif et technique se situe au 11 rue du 8 Mai 1945 à BRANNE (33420). Il s'agit donc de régulariser cette situation et de modifier l'adresse du siège social.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide les nouveaux statuts du SMER E2M

DÉLIBÉRATION 02-2021 / REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – MODIFICATION TARIF 2021

Vu que le tarif de l'assainissement collectif a été modifié par délibération du 18 février 2002.

Considérant l'étude diagnostic réalisée par la société AQUALIS, préconisant une augmentation du tarif de la redevance d'assainissement collectif afin de financer les travaux à la station d'épuration.

Monsieur le Maire, propose au Conseil municipal d'augmenter légèrement le tarif de la redevance d'assainissement collectif de 3% :

	Tarif voté le 18/02/2002	Tarif voté le 21/01/2021
Part fixe	30 €	30 €
Part variable	2.44 € HT /m3	2.51 € HT / m3
Applicable	Le 01/06/2002	01/01/2021

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide le nouveau tarif de la redevance d'assainissement collectif de 2.51 € HT / m3 à compter du 01^{er} janvier 2021.

DÉLIBÉRATION 03-2021 / Demande de la DETR 2021 sur les travaux de rénovation thermique de la salle polyvalente

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation thermique de la salle polyvalente portant sur l'amélioration de l'efficacité énergétique.

Les travaux vont consister à renforcer l'isolation par le plafond, car les déperditions de chaleur se font principalement par le plafond. M. le Maire indique qu'il est judicieux de profiter de ce chantier pour rénover la toiture de l'édifice.

Couverture / Isolation : 157 369.58 € HT

Electricité : 6 100.00 € HT

Le montant global des travaux est estimé à 163 469.58 € HT

Aide financière de l'Etat (D.E.T.R. 2021)

35% du montant H.T. des travaux 57 214.35.35 €

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que le Plan de Relance déployé par le gouvernement fait de la rénovation énergétique des bâtiments publics une de ses priorités.

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés du Conseil municipal, à l'unanimité :

- ❖ **Acceptent le projet de travaux** pour une enveloppe prévisionnelle de : 163 469.58 € HT
- ❖ **Autorisent Monsieur le Maire à solliciter une aide financière de 57 214.35 € (35%) auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021.**

DÉLIBÉRATION 03B-2021 / Demande de la DSIL 2021 sur les travaux de rénovation thermique de la salle polyvalente

Monsieur le Maire présente le projet de rénovation thermique de la salle polyvalente portant sur l'amélioration de l'efficacité énergétique.

Les travaux vont consister à renforcer l'isolation par le plafond, car les déperditions de chaleur se font principalement par le plafond. M. le Maire indique qu'il est judicieux de profiter de ce chantier pour rénover la toiture de l'édifice.

Couverture / Isolation : 157 369.58 € HT

Electricité : 6 100.00 € HT

Le montant global des travaux est estimé à 163 469.58 € HT

Aide financière de l'Etat (DSIL 2021)

35% du montant H.T. des travaux 57 214.35 €

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que le Plan de Relance déployé par le gouvernement fait de la rénovation énergétique des bâtiments publics une de ses priorités.

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés du Conseil municipal, à l'unanimité :

- ❖ **Acceptent le projet de travaux** pour une enveloppe prévisionnelle de : 163 469.58 € HT
- ❖ **Autorisent Monsieur le Maire à solliciter une aide financière de 57 214.35 € auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Solidarité à l'Investissement Local 2021.**

DÉLIBÉRATION 04-2021 / Demande de la DETR 2021 sur les travaux de restauration du clocher mur de l'église Saint-Martin

La partie basse du clocher-mur de l'église « Saint-Martin » de LE POUT a été restaurée en 2019.

Monsieur le maire propose aux membres du Conseil municipal de poursuivre ces travaux afin que le mur-clocher soit restauré dans son intégralité.

Vu la loi n° 82.213 du mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et ses décrets d'application ;

Vu le devis établi par l'entreprise DUTOYA de 45 617.08 € HT pour les travaux de restauration du clocher mur,

Le montant des travaux de restauration est estimé à	45 617.08 € HT.
Mission Maîtrise d'œuvre Architecte	4 561.70 € HT
TOTAL	50 178.78 € HT

Aide financière de l'Etat (D.E.T.R.)

35 % du montant H.T. non plafonné 17 562.57 €

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés du Conseil municipal, à l'unanimité :

❖ **Autorisent Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2021.**

DÉLIBÉRATION 04B-2021 / Demande de la DSIL 2021 sur les travaux de restauration du clocher mur de l'église Saint-Martin

La partie basse du clocher-mur de l'église « Saint-Martin » de LE POUT a été restaurée en 2019.

Monsieur le maire propose aux membres du Conseil municipal de poursuivre ces travaux afin que le mur-clocher soit restauré dans son intégralité.

Vu la loi n° 82.213 du mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et ses décrets d'application ;

Vu le devis établi par l'entreprise DUTOYA de 45 617.08 € HT pour les travaux de restauration du clocher mur,

Le montant des travaux de restauration est estimé à	45 617.08 € HT.
Mission Maîtrise d'œuvre Architecte	4 561.70 € HT
TOTAL	50 178.78 € HT

Aide financière de l'Etat (DSIL)

35 % du montant H.T. non plafonné 17 562.57 €

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés du Conseil municipal, à l'unanimité :

❖ **Autorisent Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Solidarité à l'Investissement Local 2021.**

INFORMATIONS DIVERSES

Divagation d'animaux : Mme RIFFAUD souhaite connaître la procédure à suivre lorsqu'il est constaté qu'un animal divague sur la voie publique et se trouve sans surveillance de son maître. La commune a une convention avec un organisme qui se charge de venir récupérer les animaux errants, à condition que ces derniers se trouvent immobilisés dans un lieu précis.

FIN DE SÉANCE À 22H15

Isabelle AUVRAY	Cynthia BERNAL	Gilles BEUSCART	Martine CARBONNIER	Laurent CESCHIN
Ramona CHETRIT	Matthieu DESFORGES	Émilie JAHAN	Jean-Luc JOYEUX	Enguerran LAVIE
Jean-Christophe LUCAS 	Jean-Benoît MILAN	Laurent MORETTI 	Nellie PARZYCH	Stéphanie RIFFAUD